

Annexe 6

« Le bilan environnemental des éoliennes est négatif, c'est un désastre pour la biodiversité (oiseaux) et la santé humaine (maladies) »

L'empreinte humaine laisse sa marque sur les écosystèmes. Et il serait illusoire de croire que l'implantation d'éoliennes, terrestres comme marines, échappe à cette règle. L'éolien n'est pas neutre : il modifie les milieux, fragilise certains équilibres et génère des externalités écologiques qu'il serait imprudent de minimiser.

Le rapport de la European Environment Agency, [Harnessing offshore wind while preserving the seas](#) (novembre 2024), montre que le développement accéléré de l'éolien en mer se confronte à des incertitudes écologiques majeures puisque les besoins croissants d'espace marin entrent en tension directe avec la préservation des écosystèmes. L'EEA reconnaît aussi que l'on ne mesure pas encore pleinement les impacts de l'éolien offshore sur les fonds marins. En France, l'Office français de la biodiversité et l'IFREMER abondent : « *les effets possibles de l'éolien en mer sur la biodiversité marine ne sont pas encore totalement compris* ». Autrement dit, nous avançons dans une zone grise de la connaissance scientifique, où les promesses technologiques devancent largement les preuves écologiques.

Les éoliennes en mer (posées et non flottantes) ont un impact significatif sur les fonds marins, à la fois pendant leur installation et lors de leur exploitation. L'enfouissement des pieux génère un bruit très fort, semblable à une explosion sous-marine, ce qui nuit à de nombreuses espèces, en particulier les mammifères marins. Le remaniement des sédiments et la modification du fonds lors de l'installation des éoliennes et des câbles électriques affectent également les habitats locaux, comme certaines algues qui abritent une riche biodiversité.

Dès lors, la seule posture raisonnable serait celle de la prudence éclairée. Avant de transformer nos littoraux en terrains d'expérimentation, il serait de bon aloi de conduire des études d'impact rigoureuses, indépendantes et capables d'anticiper les effets réels sur les milieux marins. Comme le rappellent la Cour des comptes européenne et le Conseil national de la protection de la nature, le déficit de données fiables et de recul scientifique constitue à lui seul un signal d'alerte. Dans un contexte d'incertitude, la prudence n'est pas une résistance au progrès mais la condition d'un progrès durable.

Il ne s'agit pas ici de dénoncer un « désastre », mais de rappeler une évidence : la précipitation n'est pas une politique. La transition énergétique ne gagnera rien à substituer une dépendance à une autre, ni à dénaturer ce qu'elle prétend protéger.

On pourrait, à la rigueur, et encore, tolérer ces expériences sur la nature si l'efficacité de l'éolien était incontestable, si son apport à la décarbonation et à la sécurité énergétique était avéré, si son intermittence ne fragilisait pas nos réseaux notamment au moment même où la demande d'électricité est la plus forte. Mais ce n'est pas le cas.

L'éolien n'apporte que marginalement à la décarbonation de notre électricité puisque celle-ci l'est de manière permanente grâce au nucléaire et à l'hydraulique. Sa production, dépendante du vent, exige un soutien constant d'unités pilotables, souvent d'origine fossiles, qui annulent les gains environnementaux vantés. Autrement dit, nous acceptons des atteintes à la biodiversité et au paysage pour un bénéfice climatique quasi-nul !

La France, contrairement à beaucoup de ses voisins, n'a pas besoin d'éoliennes pour verdir son électricité. Elle dispose déjà d'un mix bas-carbone fondé sur le nucléaire et l'hydraulique, et d'une puissance installée d'énergies renouvelables intermittentes équivalente à 45 réacteurs nucléaires. Dans un contexte où la demande d'électricité stagne voire recule, la persistance dans la voie du développement à marche forcée des EnRI doit être interrogée.